

COMPTE-RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 22 octobre 2009 à 19 H 30

Présents : MM. COGNARD, BIOT, VAROT, JOURNET, LAROCLETTE, PENILLARD, LEGENDRE, VINCENT, PERRATON, Mmes GIVOIS, BOURDON, PIN, MORAT, GROUX
Absent : M. FEY

Lecture du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2009 par M. Camille BIOT et approbation de celui-ci.

1 - Acquisition immeuble RENAUDIER

M. le Maire expose qu'un budget prévisionnel a été établi pour l'année 2010, au vu des résultats présumés 2009. Il n'est pas possible d'établir en 2009 une prévision budgétaire pour 2011, les dotations de l'Etat n'étant pas connues ainsi que la compensation de la taxe professionnelle.

M. le Maire, après avoir examiné le potentiel d'investissement de la commune, et tenant compte de la conjoncture, estime à regret qu'il n'est pas raisonnable d'investir dans un tel projet. Après délibération, l'ensemble du conseil approuve cette décision.

Auparavant ces tableaux estimatifs et prévisionnels avaient été soumis au trésorier, celui-ci confirmant qu'il nous était tout à fait possible financièrement d'acquérir cette propriété, mais qu'un doute subsistait quant à nos rentrées et autres dotations, et que seul le conseil municipal devait se prononcer.

M. le Maire rappelle que depuis trois mandats qu'il est à la tête de l'équipe municipale des travaux importants ont été réalisés sans jamais mettre en cause l'équilibre financier de la commune, et qu'il en sera toujours ainsi. M. le Maire tient à remercier particulièrement M. Varot pour son travail remarquable aidé en cela par Sylvie Jandot, secrétaire.

M. Penillard affirme qu'il n'a jamais mis en doute la santé financière de la commune mais qu'il avait besoin de chiffres pour délibérer compte-tenu de la conjoncture actuelle,

M. Varot informe qu'il a contacté le SYDESL concernant les travaux à venir. Le transformateur des Plessys sera remplacé cette fin d'année ; par contre les travaux d'enfouissement des réseaux à Savy-le-Bas ne sont pas programmés sur 2010.

M. le Maire demande aux conseillers de réfléchir sur les possibilités d'amélioration de la circulation de ce quartier et de son embellissement.

Mme Pin fait part de la demande de Mme Botz, Savy-le-Haut, concernant la vitesse excessive des véhicules et la possibilité d'implantation de trottoirs. Le conseil municipal ne peut pas agir sur cette voie classée route départementale. La vitesse est déjà limitée à 50km/H.

2 - Régime indemnitaire du personnel communal

M. le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération en date du 23 octobre 2008 fixant le régime indemnitaire du personnel communal. Avis favorable du Conseil Municipal.

3 - Indemnités du receveur municipal

M. le Maire expose que suite à la nomination de M. Damien PERRET, receveur municipal à la Trésorerie de La Chapelle-de-Guinchay, il convient de délibérer sur le pourcentage de son indemnité de conseil. Le conseil municipal décide d'attribuer 100 % de l'indemnité de conseil à M. Perret ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires.

4 - Décision modificative de crédits

Un dépassement de crédits de 600 € existe au compte 2315/122 : voirie + parking des Murs. Le conseil municipal décide de prélever cette somme sur le compte 2315/131 : Place du Luminaire.

5 - Centre Communal d'Action Sociale

Le bureau du CCAS réuni ce jour se charge de l'organisation du repas des Aînés le samedi 12 décembre prochain à l'Hostellerie de la Barge.

Questions diverses

- M. Perraton rappelle la demande des nouveaux habitants du quartier En Beaux, limitrophe avec la commune de Chânes, concernant le goudronnage de la voie d'accès. M. le Maire rappelle qu'un avis de participation à hauteur de 50 % a été donné à Mme le Maire de Chânes qui doit tout d'abord régler certains problèmes avec les riverains.
- Crèche/halte-garderie Charnay-les-Mâcon : renseignements pris auprès de l'Association des Maires, M. Biot informe qu'aucune participation financière de la commune de Chaintré n'est due compte-tenu, entre autres raisons, que des possibilités de garde des jeunes enfants sont en place sur la commune qui n'a d'ailleurs pas été consultée avant l'inscription d'un jeune enfant auprès de cette structure.
- M. le Maire informe du désistement de la société GML France dans la procédure engagée contre Leader Price. Accord du conseil municipal.
- CUMA des Vignes : M. Perraton informe que les problèmes d'odeurs de la station de lavage seront réglés dès cette fin de semaine. Il est précisé que la municipalité de Chaintré est associée à la CUMA pour l'inauguration prévue le 10 novembre prochain.
- M. le Maire informe qu'il souhaite transmettre les compte-rendus de conseil aux aînés de la commune (dès 70 ans) pour pallier l'absence de publication dans la presse : les aînés n'étant pas forcément équipés d'Internet. Avis favorable du conseil municipal.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 26 novembre 2009 à 20 H 00.

Le Maire,
Jean-François COGNARD